Conseil municipal
27 octobre 2026

Début de séance : 19h

Présents :
Magalie COMBY, Julie FRAISSE, Nadine THIERS-MARQUES, Philippe VALDEYRON, Anne-Marie MAILLE, Yves MALRIC, Jean-Pierre ROMIER, Rudy AGUILAR, Angèle BOUSQUET

Excusé : Xavier FRAICHE

Ordre du jour :

1A – RPQS eau
1B – RPQS Assainissement
2 – Subvention école de musique du Larzac
3 – Convention SPA
4 – Délibération régularisation terrain La Joubène
5 – Aide pour passer le permis VL
6 – Protection sociale complémentaire des agents, participation de l'employeur
7 – DM (Décision modificative)

Compte rendu du dernier conseil municipal :

Tout le monde est d'accord

1A – RPQS eau
Pas d'abstention et pas d'opposition

1B – RPQS Assainissement
Pas d'abstention et pas d'opposition

2 – Subvention école de musique du Larzac

4 participants adultes plus des enfants
Subvention accordée à l'unanimité

3 – Convention SPA

La convention à partir du 01 janvier 2027.

1,59 euros/ habitants pour 2027 et 1,60 euros/ habitants pour 2028. Au dernier recensement, nous serions 130 habitants. Attendons confirmation du chiffre par l'INSEE, le montant sera alors calculé.

Convention adoptée à l'unanimité.

4 – Délibération régularisation terrain La Joubène

Lors de l'achat de la Joubène par le dernier acheteur, il s'est rendu compte que le bâtiment appartenait à la mairie. La notaire de Béziers propose comme solution que le conseil municipal cède le bâtiment pour un euro symbolique.
Vote à l'unanimité.

5 – Aide pour passer le permis VL

Proposition d'une aide financière pour les enfants de La Bastide en âge de passer le permis.

1 abstention

9 votes pour

Montant défini à 300 euros. Pas de critère défini.

6 – Protection sociale complémentaire des agents, participation de l'employeur

Obligation de l'employeur

Vote à l'unanimité.

7 – DM (Décision modificative)

On doit rembourser 36,86 euros pour un trop perçu de la communauté de communes.

Manque 274,80 euros pour le portail au presbytère. Il faut prendre dans la ligne 2151 (aménagement voirie)

Manque 5846,40 euros pour les ordis. On doit passer du budget fonctionnement à l'investissement.

Tout le monde est d'accord à l'unanimité.

<u>QUESTIONS DIVERSES :</u>

Le Marronnier :

Proposition d'Yves MALRIC, à Mr et Mme DEPOMMIER, de couper les branches de leur côté. Ils sont d'accord.

Fête des fins d'année :

Bon d'achat de 35 euros pour les enfants. Soucis que des personnes utiliseraient le bon d'achat pour faire des courses alimentaires et qu'ils ne viennent pas au goûter de noël.
Solution de prendre les bons d'achat à King jouet. Julie se renseigne auprès du magasin. Il y a 21 enfants.

Aménagement illégal :

La personne a fait un aménagement chez lui sans autorisation « demande d'autorisation de travaux ». Yves MALRIC a vu la personne en question et cela s'est régularisé.

Une autre personne a installé des volets roulants sans déclaration. La mairie va envoyer un courrier. Maintenant, les personnes faisant des travaux sans autorisation vont recevoir un courrier de la mairie.

Centre de loisirs

Le centre de loisirs est financé par la communauté de communes sauf le repas. Il reste à la charge de la famille.

Fin de séance : 20h05